

## POUR LA LUTTE CONTRE LA MENINGITE EN SEINE-MARITIME.



### Edito

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, a reçu une délégation d'élus de Seine-Maritime comprenant M. Didier HOUSSIN, directeur

général de la santé, les représentants de l'Association Audrey Méningite Régis 76 au sujet de la lutte contre la Méningite en Seine-Maritime, les familles meurtries par la maladie, Mme Françoise GUEGOT, députée, M. Michel LEJEUNE, député, Mme Sandrine HUREL, députée, M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, député, M. Hugues de FALAIZE, 1er adjoint au Maire de Dieppe, Mme Gladis FONTAINE-HOAREAU, assistante parlementaire représentant M. J-P. LECOCQ, député, Mme Clarisse de BOIS-HERBER-BOQUET, représentant Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice, M. Edouard de LAMAZE, Maire de Bois-Héroult.

La ministre a rappelé combien elle était préoccupée par la situation de la Seine-Maritime, victime d'un taux de prévalence de méningite B particulièrement élevé. Elle a rappelé l'absence sur le marché de vaccin efficace contre cette souche, ainsi que l'existence du vaccin du laboratoire norvégien ayant une capacité de production limitée, une stratégie vaccinale avait du être mise en place, ciblant de façon prioritaire les cantons les plus touchés et les populations les vulnérables.

La ministre a demandé à ses services de lancer des initiatives dans deux directions :

1 - un contact renouvelé avec le laboratoire norvégien pour voir s'il lui était possible d'augmenter ses capacités de production.  
2 - l'accompagnement des travaux des industriels du vaccin qui ont des projets en matière de vaccin contre la méningite B, en L'objectif est de permettre l'utilisation au plus tôt de ces vaccins, dès que les experts le jugent possible.

Enfin, la ministre a mentionné que la direction générale de la santé avait saisi à sa demande l'institut de veille sanitaire pour refaire un point sur l'évolution de la

situation épidémiologique et permettre une nouvelle saisine du comité technique des vaccinations sur le sujet. Les représentants des élus et de l'association ont évoqué leurs préoccupations et leurs souhaits :

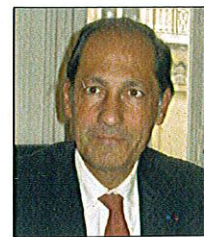
- que la campagne de vaccination ne s'arrête pas une fois que les 6 premiers cantons autour de Dieppe auront été couverts ;

- que la population et les professionnels de santé soient mieux informés de la gravité de la maladie et des symptômes auxquels il faut être attentif, en particulier autour des 6 cantons les plus concernés. A ce sujet, la présidente de l'association a mentionné les initiatives prises à l'échelon local par l'association ;  
- qu'au vu de l'émergence de cas de méningite C, une solution soit trouvée pour la prise en charge du vaccin. Enfin, les participants ont signalé un problème récurrent relatif à la qualité de l'accueil de parents inquiets, par le centre 15 du CHU de Rouen.

La ministre a rappelé qu'il s'agissait avant tout d'un problème de santé publique et que des moyens seraient mis en place.

La ministre a félicité la présidente de l'association et a demandé à ce que l'on étudie la possibilité d'améliorer la communication sur le sujet, en particuliers envers les familles. Une action est envisagée envers le rectorat et l'académie sur le sujet. La ministre a renouvelé sa sollicitude à l'égard des familles ayant perdu un enfant par cause de méningite. Elle a rappelé son implication de longue date sur le sujet des méningites ayant elle-même crée, il y a 10 ans, l'association Audrey.

Enfin, il a été organisé le 28 mai 2008 à la Mairie de Buchy à l'initiative de l'Association Audrey Méningite Régis 76 une importante réunion d'information à laquelle de nombreux habitants de Bois-Héroult et du canton sont venu témoigner leur intérêt à la cause de la lutte contre la méningite en Seine-Maritime et de leur affection pour Esther née et décédée à Bois-Héroult.



Edouard de LAMAZE Maire



## AVIS A LA POPULATION

### LUDISPORTS

Cette année, notre commune a pu bénéficier des activités Ludisports, proposées par la communauté du Moulin d'Ecalles. Nous avons 6 enfants inscrits qui ont pu faire du cirque, du Hand-ball et de la course d'orientation.

Cette activité sera à nouveau proposée à la rentrée scolaire prochaine. Renseignement auprès de Florence BERTIN, référente Ludisports ou à la Mairie.

### CORSO FLEURI DE LA PENTECOTE A BUCHY

Le soleil était bien présent et a permis à notre locomotive de défilé les dimanche 11 et lundi 12 mai. Une dizaine de personnes de notre commune ont œuvré pour la construction de celle-ci et nous les en remercions.

Le dimanche soir, les participants de tous les chars étaient conviés par le Comité des Fêtes de Buchy à les rejoindre autour d'un repas à la Mairie.

Malgré l'importance du travail et la difficulté pour fabriquer ce char, c'est tout de même la joie, l'amitié et la convivialité qui l'emportent. Nous retrouverons notre locomotive lors de la retraite aux flambeaux le 13 juillet prochain.



### VIE PRATIQUE : Internet

Le département a réalisé la construction du réseau Numérisé afin de couvrir les communes situées en zones blanches ADSL et de permettre aux habitants d'accéder à Internet à moyen débit, et ceci pour un coût forfaitaire mensuel. Sur notre commune, le réseau est aujourd'hui opérationnel. Vous pouvez désormais vous abonner à Internet à moyen débit en contactant Infosat :

(02.32.18.54.10 - [www.infosat.tm.fr](http://www.infosat.tm.fr))

ou NordNet (03.20.66.55.50 - [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr)).

Le Département s'est appliqué à ce que les frais de mise en service soient minimisés pour les abonnés en permettant la gratuité des frais d'accès aux services et d'autre part en participant, sous conditions, aux frais d'installation des kits de connexion. Le formulaire d'aide peut être téléchargé sur le site [www.numeriseine.net](http://www.numeriseine.net). Un numéro de téléphone a été mis à disposition des habitants ayant des questions sur ce dispositif : 02.76.51.61.41.



### RANDONNEURS

Il existe 10 circuits de randonnées aux alentours de Buchy, dont le circuit n°2 dit « Les coteaux Vikings » de 9 km (2H15) au départ de Bois-Héroult, le long du chemin du Four à Chaux, au Hameau de Ennecuit, à la vallée d'Héronnelles pour terminer au vieux château viking et à la Quesne (cf « Guide touristique 2008 » publié par « le pays entre Seine et Bray » - disponible en Mairie).

## A RETENIR

### LES HIRONDELLES : ESPECES MENACEES ...



Ces oiseaux symboliques dont nous attendons le retour chaque printemps semblent de moins en moins nombreux notamment en Haute-Normandie.

#### Comment les protéger ?

Les fientes des oiseaux présentent une forte menace pour le maintien des nids sur les habitats. La pose d'une planchette à environ 15 cm au dessous du nid permet d'éviter les salissures.

Préparer les trous, poser les chevilles avant l'arrivée des oiseaux.

Ne fixer les planchettes que lorsque les jeunes sont nés afin d'éviter l'abandon des nids.

#### Favoriser leur nidification !

- leur faciliter l'accès aux bâtiments en ouvrant les portes ou les hublots durant la période de nidification,
- préserver leur tranquillité,
- poser des nids artificiels hors d'atteinte des chats,
- limiter l'utilisation de produits chimique pour votre jardinage et bricolage,
- leur mettre à disposition un petit point d'eau pour faciliter la construction des nids.

L'atteinte aux hirondelles et à leurs couvées ainsi que la destruction des nids sont strictement interdites, 9 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement sont encourus.

### NOS AMIS LES CHIENS !



Les propriétaires de chiens de 2ème catégorie :

- Staffordshire terrier
  - American staffordshire terrier
  - Rottweiler
  - Tosa Inu
  - ainsi que les chiens « d'apparence Rottweiler ».
- doivent déclarer leur chien à la Mairie, le promener muselé et en laisse dans les lieux ouverts au public.

Ces chiens sont reconnus sur des standards de races arrêtés par Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Du fait de leur morphologie et de leur comportement, ils peuvent, tous comme les pit-bulls, être utilisés comme instrument d'intimidation.

Le Maire, s'il estime qu'un chien représente un danger pour les personnes et les autres animaux domestiques, peut demander à son propriétaire de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout accident.

Aucun chien ne doit errer dans la commune par mesure de sécurité et nous vous informons que le CCME vient de créer un chenil pour nos amis les chiens perdus.

# FACEBOOK DE BOIS-HEROULT

1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



1 Pentecôte 2008 : le char de Bois-Hérault, Florentin BERTIN.

2 Hubert LESEIGNEUR.

3 La paëlla du dîner espagnol à Bois-Hérault.

4 Dîner espagnol.

5 Dîner des Anciens au Grand Commun : Claude MESIERZ, Fernand LEFEBURE, France LEFEBURE, Philippe MASQUELIER, Valérie FOULON, Edouard de LAMAZE, Michèle PERIERS, Louis-Anselme de LAMAZE, André PERIERS, Dominique BOURGAIS.

6 L'institutrice Céline LENEINGER et son fils Axel.

7 La galette des rois du CCAS : Claude MESIERZ, France LEFEBURE, Irène BOSSELIN.

8 Rosa BACQ et Evelyne LESEIGNEUR.

9 Pâques 2008 : les enfants de Bois-Hérault.

10 La fête des Mères par le Comité des Fêtes.

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DU 18 AVRIL 2008

### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007

La commission des finances s'est réunie le mercredi 16 avril à la mairie en présence de Mme Anne-Marie DELAFOSSE pour examiner les comptes de la commune et pour préparer le budget primitif 2008.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2007

- FONCTIONNEMENT
  - Dépenses : 108 348,96 €
  - Recettes : 117 404,26 €
- INVESTISSEMENT
  - Dépenses : 52 672,42 €
  - Recettes : 48 048,35 €

### AFFECTATION DE RESULTAT 2007

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constate que le compte administratif présente un excédent du fonctionnement de 9 055,30 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 du budget primitif 2008 soit la somme de 9 055,30 €.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### BUDGET PRIMITIF 2008

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

- FONCTIONNEMENT
  - Dépenses : 112 963,00 €
  - Recettes : 112 963,00 €
- INVESTISSEMENT
  - Dépenses : 71 679,00 €
  - Recettes : 71 679,00 €

## EFFACEMENT DES RESEAUX

Le Conseil Municipal réitère sa demande auprès du syndicat d'électrification pour l'effacement des réseaux, rue du Château et demande une étude complémentaire pour prolonger l'effacement jusqu'à la propriété de M. et Mme Marcel COEFFIER.

M. le Maire annonce qu'EDF avait prévu au départ de mettre un transformateur chez M. et Mme François FOULON.

Après visite sur le terrain avec M. le Maire, le transformateur sera mis en accord avec M. Jean-Marie PELTIER le long de la route de la Quesne à côté de son bâtiment. M. le Maire indique que M. et Mme Fernand LEFEBURE ont demandé un éclairage devant leur propriété et que M. et Mme DANTAN souhaiteraient que les deux poteaux PTT devant chez eux soient enlevés.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des devis pour les candélabres, M. Daniel CHEVALIER est mandaté à cet effet.

## INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Mme COEFFIER, 1er adjointe : 376,59 €
- M. CHEVALIER, 2ème adjoint : 188,30 €
- Mme LOISEIL, 3ème adjointe : 188,30 €

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A l'unanimité des membres présents sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES : M. Daniel CHEVALIER, M. Michel TUGOT DORIS, Mme Eliane COEFFIER.

SUPPLEANTS : M. Dominique BOURGAIS, Mme Carole LECHEVALIER, M. François FOULON.

## RETRAIT D'UN EMPLOI MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE BOSC EDELIN

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de M. SAVAJOLS, Inspecteur d'Académie l'informant du retrait d'un emploi maternel à l'école maternelle de BOSC EDELIN. Le Conseil Municipal regrette avant tout la fermeture d'une classe à BOSC EDELIN et considère qu'il ne peut pas se prononcer sur la suppression d'un emploi.

## PROPRIETE AU 583 RUE DU CHATEAU

Le Conseil Municipal décide de mandater M. le Maire aux fins d'acquiescer pour le compte de la commune de BOIS-HEROULT une propriété sis à BOIS-HEROULT au 583 rue du Château pour la création d'un logement social. Le Conseil Municipal sollicite du Maire qui accepte que lui soit transmis au fur et à mesure les informations concernant cette acquisition pour laquelle il donne à l'unanimité des membres présents, un avis favorable sous réserves de sa faisabilité sur le plan technique et financier.

## DIVERS

M. Rodolphe CHEVALIER est nommé représentant de la commune pour les questions de la défense. Il sera l'interlocuteur privilégié.

## ARRETE DE DELEGATION AUX ADJOINTS :

- Mme Eliane COEFFIER : Finances, CCAS
- M. Daniel CHEVALIER : Espaces verts, bâtiment communaux
- Mme Marie-Magdeleine LOISEL : Location bâtiments communaux.

# INFORMATIONS GENERALES



## ANNIVERSAIRE

Dans notre village, 10 personnes ont plus de 60 ans, 23 personnes ont plus de 65 ans. Nous fêtons à partir de 80 ans et selon les désirs des personnes.

## CARNET MARIAGE

Le samedi 28 juin 2008 a été célébré le mariage de Pascal Dubois et de Sandrine Debey. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !



## CARNET ROSE

Nous avons la joie d'annoncer la naissance d'Aurélien Danton, le 12 juin 2008. Nous félicitons vivement M et Mme Danton pour cet heureux événement !

## TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance Bucheoise : 02.35.34.42.05
- Ambulance Hébert : 02.35.34.43.79
- Centre anti-poisons : 02.35.88.44.00
- Médecins
  - Marc Baril : 02.35.34.41.41
  - Philippe Duret : 02.35.34.09.36
  - M-C. Monnoye : 02.35.34.09.36
- Vétérinaires
  - J-C. Tartarin : 02.35.34.40.06
  - F. Thomas : 02.35.34.40.06
- Pharmacie
  - A. Herrou : 02.35.34.40.41

## AGENDA

- 13 juillet : feux d'artifice
- 31 août : barbecue et kermesse
- 22 novembre : soirée Beaujolais

Poubelles : tous les mardis matin

## Ouverture de la Mairie :

- Mardi : 9h30-12h00 / 14h00-18h30
- Jeudi : 14h00-18h30

## Permanence des adjoints :

- Mardi : 14h00 - 16h00

## Permanence du Maire :

- Samedi matin sur rendez-vous
- Téléphone : 02.35.34.44.37
- Fax : 02.35.34.29.47
- E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr